

Avenant n°1

Règlement Général

ICON Monsters Race 2024

Règlement des courses de vitesse

Article 2 : essais qualificatifs

Seules les motos admises au contrôle technique pourront participer aux essais qualificatifs. Les pilotes devront se présenter en pré-grille 20 mn avant l'heure prévue pour leur séance. Les essais qualificatifs se dérouleront en fonction du règlement de l'épreuve à laquelle la Monsters Race est associée à savoir et sauf exception : deux séances de 15 à 20 minutes chacune. La capacité des circuits déterminera le nombre de pilotes qualifiés pouvant participer à la course. Tous les pilotes seront qualifiés pour les finales sans contrainte de temps minimum, seule la capacité des circuits déterminera si certains pilotes ne pourront rouler. En cas de différentiel de vitesse trop important, la direction de course et/ou le jury pourra demander le port d'un gilet de haute visibilité.

Concernant le placement en grille, ces derniers se baseront sur les meilleurs résultats obtenus lors des 2 séances qualificatives. Un pilote n'ayant pu participer aux essais qualificatifs, pourra être repêché par le Jury et la Direction de course si ce dernier a participé aux essais libres et ayant eu un tour minimum chronométré. Celui-ci pourra partir fond de grille.

Pour les épreuves en 2 courses de vitesses distinctes lors du même week end. La grille de la course 2 sera réalisée en fonction du classement à l'arrivée de la course 1.

Un pilote ne finissant pas la course 1 mais ayant eu au moins un tour chronométré dans cette course, pourra prendre le départ de la course 2 sur accord du Jury et de la Direction de Course.

Dans ce cas, le pilote repêché partira fond de grille.

Règlement technique GENERAL

Article 4 : niveau sonore

Le niveau sonore doit être conforme à l'article 19 des règles générales pour les épreuves se déroulant sur les circuits de vitesse.

